

## DÉLIBÉRATION N°2026-04-27-29 CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Dominique CHESNEAU ; Michael DE SMET ; Landry FAUCON ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Jean-Michel SIARD.

Absente excusée : Emilie GILABERT-MUNOZ donne procuration à Michael DE SMET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Landry FAUCON est désigné secrétaire de séance.

### **Objet : Location local coworking – 55 Grand'Rue**

Monsieur le Maire informe que sur demande du Service de Gestion Comptable de Pierrelatte, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant du loyer du local coworking situé au 55 Grand'Rue.

Le montant du loyer actuel s'élève à 110.06 euros hors charges. Celui-ci est révisable une fois par an. L'Indice de Référence des Loyers d'Activités Tertiaires à prendre en compte est celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 dont la valeur est 124.53.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer le loyer à 110.06 € hors charges à compter du 7 avril 2026.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

VOTE :            10 + 1p POUR                    0 CONTRE                    0 ABSTENTION

Le secrétaire  
Landry FAUCON



Le Maire  
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission  
 au contrôle de légalité le 30 AVR. 2026  
 Affiché le 30 AVR. 2026